



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 17 juin 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 11 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Bérangère SABOURAULT

Présents avec voix délibérative : 20 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 20

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Roland DUCAMP

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Joël CANTIN ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; François GUILLAMET ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Denis VEJUX ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2025_048

Adoption du projet de Pôle économie circulaire et de son plan de financement prévisionnel

Monsieur Régis DUBUS, Vice-Président, expose à l'assemblée la volonté du Sitcom d'engager une démarche de développement de l'économie circulaire en faveur de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets.

Cette politique est clairement affichée dans sa feuille de route 2021-2026 et s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchet de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui vise une réduction des déchets ménagers et assimilés de 37 % en 2025.



Cet engagement se traduit par plusieurs actions qui permettent d'inscrire le Sitcom dans une transition vers une économie circulaire globale de la gestion des déchets du territoire. Dans cette dynamique, en 2022, le Sitcom obtient la labellisation « Territoire engagé – Economie circulaire » de l'Ademe.

En 2023, le Sitcom réalise un diagnostic d'économie circulaire territorial, qui a permis de construire un document cadre définissant les actions à retenir en matière d'économie circulaire. Ainsi, 24 actions sont alors inscrites dans le Plan d'Action du Sitcom pour la Transition vers une Economie Circulaire (PASTEC). Parmi ces actions, le soutien aux initiatives en faveur de la réduction et du réemploi des déchets (qu'il s'agisse d'initiatives privées, publiques ou en lien avec les éco-organismes) en constitue un axe majeur.

Pour en assurer la réussite, l'action 17 vient poser le cadre dans lequel ces activités peuvent prendre forme et notamment au travers de la création d'un « Pôle Economie Circulaire ».

Ce projet comprend l'édification d'un bâtiment d'environ 1000 m² sur une parcelle d'environ 7404 m² située sur la zone d'activité économique d'ATLANTISUD à Saint-Geours-de-Mareme, barycentre du territoire du Sitcom.

Le bâtiment sera composé de plusieurs cellules d'activités modulables, destinées à accueillir des initiatives locales œuvrant dans le champ de l'économie circulaire, en lien avec la réduction, le réemploi, la réutilisation et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Il comprendra également un espace tertiaire, conçu pour accueillir le public et répondre aux besoins fonctionnels du site. Cette partie intégrera notamment des bureaux pour les structures résidentes, une salle de réunion mutualisée, ainsi qu'un espace d'accueil ou d'information dédié à la sensibilisation du public, à l'organisation d'ateliers ou d'événements thématiques autour de l'économie circulaire.

Ce Pôle d'Economie Circulaire se veut être un véritable laboratoire d'innovation en économie circulaire, destiné à favoriser l'émergence de nouvelles initiatives locales, à les accompagner et à valoriser leurs actions sur le territoire en lien avec les déchets des ménages et assimilés.

Cette politique, également partagée à l'échelle régionale et européenne, fait l'objet d'un appel à projets porté par la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la gestion des fonds européens FEDER au travers l'objectif spécifique 2.6 « favoriser la transition vers une économie circulaire dans l'utilisation des ressources » inscrit dans l'axe 2 : « une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (FEDER) issus du programme régionale FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027.

Afin de soutenir et faciliter l'opération de création d'un pôle économie circulaire sur le territoire du Sitcom, M. le Président propose de présenter une candidature à l'appel à projets « 3R-Réemploi – réparation – réutilisation » afin que le projet soit étudié et soit susceptible de profiter de fonds européens.

La demande de financement est portée à hauteur d'1 million d'euros.

Monsieur le Vice-Président précise que d'autres financeurs publics seront sollicités, notamment le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'Appel à projets "Accompagnement des territoires pour la prévention et la valorisation des déchets" – 2024. Dans le cadre de la délégation de la compétence d'aide à l'immobilier de la Communauté de communes de MACS, le Département des Landes sera également sollicité.

Compte tenu du coût prévisionnel du projet et des financeurs mobilisés et mobilisables, il en ressort le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles		Ressources		
Objet	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant €
Terrain	444 240 €	Département des Landes Région Nouvelle-Aquitaine - AAP Fonds Feder - AAP Sitcom		
Frais	13 327 €		7,51%	160 000 €
Aménagement terrain	300 000 €		9,47%	200 000 €
Construction du bâtiment	1 120 300 €		47,39%	1 000 000 €
Taxes et honoraires	232 133 €		35,54%	750 000 €
Total	2 110 000 €		100 %	2 110 000 €



Vu les statuts du Sitcom,

Vu les objectifs spécifiques 2.6 « favoriser la transition vers une économie circulaire dans l'utilisation des ressources » inscrit dans l'axe 2 : « une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (FEDER) » issus du programme régionale FEDER/FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Vu les modalités de candidature à l'appel à projets « 3R-Réemploi – réparation – réutilisation » Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de sa politique et du programme FEDER 2021-2027

Vu l'appel à projets « Accompagnement des territoires pour la prévention et la valorisation des déchets » de la Région Nouvelle-Aquitaine 2024,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de Marenne Adour Côte Sud relatives au règlement communautaire des aides à l'investissement immobilier des entreprises et à la convention de délégation de la compétence d'octroi de ces aides au Département des Landes ;

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet de création d'un pôle économie circulaire sur le territoire du Sitcom

Approuve la candidature du Sitcom Côte Sud des Landes à l'appel à projet à projets « 3R-Réemploi – réparation – réutilisation ».

Autorise Monsieur le Président à déposer une candidature à l'appel à projet à projets « 3R-Réemploi – réparation – réutilisation ».

Autorise Monsieur le Président à solliciter les financements des Région Nouvelle-Aquitaine dans le de l'appel à projets "Accompagnement des territoires pour la prévention et la valorisation des déchets" – 2024

Autorise Monsieur le Président à solliciter les financements de l'aide à l'immobilier du Département des Landes dans le cadre de la délégation de la compétence immobilier d'entreprise de la Communauté de Commune de Marenne Côte Sud des Landes.

Autorise Monsieur le Président à entreprendre, au nom de la collectivité, l'ensemble des démarches administratives et techniques préalables à l'édification du bâtiment, ainsi que toutes démarches opérationnelles et techniques relatives à sa construction - notamment la consultation des entreprises, la mise en œuvre et le suivi de l'exécution du chantier. Il est également autorisé à mettre en place toutes les actions et mesures nécessaires à l'exploitation future du site, en particulier celles visant à favoriser l'accueil d'initiatives en matière de réduction, de réemploi et de réutilisation des déchets.

Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,

A Bénèsse-Marenne, le 18 juin 2025

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

